



Monsieur Olivier VERAN Ministre  
Ministère des Affaires Sociales et de la Santé  
14, avenue Duquesne  
75350 PARIS 07 SP

Montreuil, le 9 juin 2020

Nos réf. : CD/pc

**Objet : PROFESSION ORTHOPHONISTE**

Monsieur le Ministre,

Nous tenons par ce courrier à solliciter votre attention sur la situation des orthophonistes salarié·e·s.

Vous trouverez ci-joints deux communiqués de presse à l'initiative des organisations syndicales regroupant les professionnels, les enseignants et les étudiants. Nous demandons la mise en place d'un corps des orthophonistes hospitalier·e·s.

Nous joignons également nos demandes concernant les bornages indiciaires (voir document 3) souhaités. Ces bornages prennent en compte notre niveau de diplôme et permettraient de fidéliser les professionnels sur les postes salarié·e·s.

Nous demandons également à ce que les orthophonistes exerçant dans la Fonction Publique Territoriale soient reclassé·e·s en catégorie A.

Nous vous prions, Monsieur le ministre, de bien vouloir agréer nos très respectueuses salutations.

L'intersyndicale des orthophonistes

CFTC Santé et Sociaux : Chantal AUBRY 01 47 35 26 28

CGT UFMICT : Claire DELORE 06 33 82 25 90

FO Santé-Sociaux : Didier BIRIG 06 64 90 66 03 / Christine ARDAY 06 82 29 78 47

FOF : Nicol BOULIDARD 06 66 88 32 96

FNEO : Emma BRETON 06 99 63 01 11 / Juliette HULINE 07 63 64 01 11

FNO : Anne DEHETRE 06 78 12 51 48 / Mélanie ENGELHARDT 06 86 70 56 03





Juin 2020

---

## RAPPEL DES DEMANDES DE GRILLES SALARIALES ORTHOPHONISTES CORRELEES à Bac + 5 années

---

Mise en place d'un **corps** des orthophonistes hospitaliers avec un **grade spécifique** correspondant à bac + 5

Bornage indiciaire : IM 490 - IM 1067

